



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. FILONI, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M le maire, Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme SICHİ, Mme FALCHI à Mme NADAL, M. HABANI à M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à M. VANNUCCI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180627-2018-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2018

Affichage : 03/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mercredi 27 juin 2018

Délibération N°2018/121

**Avenant n°2 au traité de concession d'aménagement
« Opération cœur de ville »**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2016/112 en date du 25 avril 2016, la ville d'Ajaccio a confié la réalisation de l'opération d'aménagement dite « Cœur de ville » à la Société Publique Locale d'Aménagement AMETARRA, en approuvant la signature d'un traité de concession pour une durée de 20 ans. Les projets phares de cette concession sont la réalisation d'une halle des marchés et l'aménagement de la place Campinchi, la valorisation de la citadelle Miollis en un éco quartier ouvert sur la ville génoise et le port Tino Rossi, l'aménagement de la ville génoise en espace piéton.

Un premier avenant validé par délibération n°2018/06 en date du 29 janvier 2018 est venu préciser les missions du concessionnaire sur la citadelle et a présenté un nouveau bilan prévisionnel.

Les études programmatiques et d'aménagement des espaces publics de la citadelle Miollis se poursuivent et devront aboutir à un bilan prévisionnel pour juillet 2018. La procédure de concession de travaux pour un hôtel 4* suit son cours, l'analyse des offres devra permettre de rentrer dans une phase de négociation avec les 2 équipes début juillet 2018.

La construction de la halle des marchés progresse dans le calendrier initial et le démarrage des travaux de la place Campinchi est envisagé pour septembre 2018.

Afin de traiter de la ville génoise dans son intégralité, il conviendrait d'engager les études d'aménagement des voies et espaces publics de la vieille ville.

Il en est de même côté place Campinchi où la phase conditionnelle de travaux sur le boulevard du Roi Jérôme mériterait d'être engagée ainsi que l'aménagement de la rue des halles. Ces 2 actions sont inscrites dans le projet de convention « Action cœur de ville ».

Par ailleurs, le bilan financier de l'opération doit être revu en fonction des nouvelles missions et des cadres d'intervention financiers à solliciter (PROSSIMA, FEDER, DSIL).

La participation communale globale est de 3 786 415 €, elle augmente de 558 615 € mais n'a pas d'impact sur le budget 2018 de la ville. La hausse interviendra en 2020. Le montant des loyers de la halle de la ville à la SPL est de 2 738 812 € sur 30 ans, il est revu à la baisse de 201 187,74 €

En conséquence, le présent avenant n°2 a pour objet de :

- proposer un plan prévisionnel de financement de la place Campinchi et de la halle des marchés,
- prolonger la durée de la concession à 32 ans pour être conforme au temps d'aménagement et au lissage des crédits sur investissements,
- valider le principe de lancement des études sur l'aménagement de la ville génoise et de travaux sur le boulevard du roi Jérôme et la rue des halles inscrites dans le projet de convention « Action cœur de ville »

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la signature de l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement « Opération Cœur de ville »

D'approuver le plan de financement de la place Campinchi et de la halle des marchés annexé à l'avenant n°2

D'autoriser la SPL AMETARRA à solliciter toutes les aides financières concernant les opérations de la concession d'aménagement

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 juin 2018,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La signature de l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement « Opération Cœur de ville »

APPROUVE

Le plan de financement de la place Campinchi et de la halle des marchés annexé à l'avenant n°2

AUTORISE

La SPL AMETARRA à solliciter toutes les aides financières concernant les opérations de la concession d'aménagement

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Laurent MARCANGELI

